

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		ermis		Date d'inspection		
Cafétéria Amis du Tremplin Inc	2012208				Le 25 mars 2024		
Nom de l'établissement	•				Numéro de	e téléphone	
Halte Scolaire Le Tremplin				(506) 394-3494			
Adresse				<u> </u>			
520 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	lement	·		Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-pe - Les documents affichés sont conformes À la suite de l'observation de 5 dossiers du personnel, le - L'établissement fournit une orientation positive aux enfair Pendant ma visite, j'ai observé que les éducatrices facilité jeu et en posant des questions ouvertes.	es dossiers nts.	s des	s memb	res du	•	•	
original signé par Sylvie Richardson Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate	Le	e 25 ma	ars 2024		
original signé par Suzanne Sonier Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le	e 25 ma	ars 2024		